



Dispositif départemental pour le développement  
d'actions chorégraphiques en milieu scolaire

# Danse à l'école

Au moment où les collectivités territoriales voient leur responsabilité reconnue par la loi en matière d'éducation artistique et culturelle des enfants d'âge scolaire, la Mayenne se voit confortée dans les choix opérés il y a près de 15 ans pour le développement culturel de son territoire.

Partenaire privilégié de la politique musique et danse du conseil général, l'ADDM 53 est pilote de la danse à l'école en Mayenne depuis 1993. En étroite collaboration avec l'Inspection académique et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, elle a su inscrire pleinement la danse à l'école dans une dimension plus large de développement culturel des territoires où, au côté des communes et de leurs groupements, les acteurs culturels locaux ont pleinement leur rôle à jouer. L'inscription des dispositifs d'éducation artistique dans le cadre des politiques culturelles des collectivités territoriales, qu'appellent de leurs vœux les ministères de l'éducation nationale et de la culture, est depuis longtemps en marche en Mayenne.

C'est autour de cette responsabilité partagée et d'un souci commun de l'épanouissement et de la réussite de nos enfants que s'est en effet construit le dispositif départemental "danse à l'école" : fiers du chemin parcouru, nous mesurons les efforts qu'il reste à accomplir, ensemble, pour généraliser l'accès aux arts et à la culture de tous les Mayennais, dans tous les territoires, et vers toutes les formes d'expression et de pratiques artistiques.

**Jean Pierre Dupuis,**  
conseiller général,  
président de la commission  
culture et patrimoine du  
Conseil général de la Mayenne,  
président de l'ADDM 53

En se dotant du socle commun de connaissances et de compétences pour tous les élèves, l'Éducation nationale cherche à répondre aux défis de notre temps. Aujourd'hui, c'est dans ce vaste cadre que toutes les disciplines concourent à l'objectif général de formation et d'épanouissement de la scolarité obligatoire. L'éducation artistique et culturelle y a bien sûr toute sa place, en effet, elle est l'un des fondements essentiels de la culture humaniste, des compétences sociales et civiques, de l'accès à l'autonomie, de l'esprit critique et des capacités d'initiative ou de création que nous cherchons à faire naître et croître chez nos élèves. En cela, elle incarne de manière particulièrement éminente les valeurs démocratiques de notre système éducatif tout en portant notre souci d'ouverture et d'exigence dans la formation des intelligences et des corps.

Le développement remarquable de la danse à l'école en Mayenne, fruit de près de 15 ans de collaboration entre les services de l'État, l'ADDM 53 et les collectivités territoriales, s'inscrit parfaitement dans les objectifs et principes qui nous guident. Gageons que nous saurons non seulement amplifier notre belle dynamique mais également servir d'exemple à ceux qui nous regardent, étonnés par notre énergie à innover.

Je tiens à saluer et à remercier tous les acteurs des multiples initiatives de très grande qualité conduites ensemble pour améliorer encore et toujours le service rendu à la jeunesse de notre département et au delà à sa vitalité.

**Pierre Benaych,**  
Inspecteur d'Académie  
de la Mayenne,  
Directeur des services  
départementaux de l'Éducation  
Nationale

L'éducation artistique et culturelle a vu le jour au plan national dans le cadre d'accords entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture. Le plan de cinq ans pour l'éducation artistique et culturelle (2000-2005) a marqué une étape significative dans la collaboration de ces deux ministères. En janvier 2005, le plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle réaffirme avec force la nécessité d'intensifier les partenariats, dans lesquels les structures artistiques et culturelles et les collectivités territoriales trouvent une place accrue.



L'éducation de tout l'Homme pour tous les hommes. Notre tradition éducative s'inscrit en effet dans cette ambition.

Une éducation globale qui permet à l'être humain de développer un équilibre réel entre le corps, la tête, le cœur. S'il apparaît évident que l'école est le domaine de l'intelligence rationnelle, il convient encore aujourd'hui d'affirmer que l'intelligence sensible concourt largement à cet équilibre. En effet, quels langages mieux que les langages artistiques permettent justement à la sensibilité de s'épanouir ? Singulièrement, la danse participe de ce processus : une sensibilité qui s'éduque rend le monde plus intelligible.

**Hervé Bonamy**  
Directeur de l'Enseignement Catholique

## Les enjeux : pourquoi la danse ?

La danse est un langage, parce qu'elle fait sens, délivrée par le travail du corps, témoin de notre sensibilité. Aider les élèves à entrer en danse, c'est leur permettre, en dépassant leurs représentations, d'accéder à la création et de s'approprier les éléments fondamentaux de ce langage. Elle développe en ce sens les capacités d'expression des enfants, favorise la socialisation et ouvre les portes d'une culture commune.

*"La danse permet à l'enfant de s'exprimer avec son corps, témoin physique de sa sensibilité, dans un espace de liberté, en compagnie des autres élèves. Cet art du mouvement est une création artistique valorisante et positive pour la relation à soi et aux autres.*

*Mais la danse est aussi la construction d'un langage, à partir d'un désir et d'une démarche créatrice exigeante. Ce langage à la fois corporel, symbolique, social et historique, met l'élève en rapport avec d'autres disciplines, la musique, les langues, le théâtre, la littérature, l'histoire des arts et des cultures."*  
(Extrait du dossier de presse - mercredi 27 mars 2002 - Les arts, de la maternelle à l'université - Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche).

En réponse à ces enjeux, le programme "Danse à l'école" piloté par l'ADDM 53 en partenariat avec l'Inspection académique de la Mayenne et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, permet aux écoles des communes du département de s'engager chaque année dans un projet de pratique chorégraphique.

## 15 ans de danse à l'école en Mayenne !

L'accès à la culture constitue un vecteur important d'épanouissement personnel et contribue à l'égalité des chances. En Mayenne, les danseurs interviennent auprès des enfants et des enseignants depuis 1993 dans le cadre d'un dispositif "danse à l'école".

En 1996-1997, soit 3 ans après la mise en place du dispositif en Mayenne, la danse à l'école intéressait déjà 1300 élèves bénéficiant de 445 heures d'interventions. **En 2007, ce sont plus de 2100 élèves qui rencontrent la danse dans leur classe** et bénéficient de 765 heures d'accompagnement par un danseur intervenant.

Cette évolution n'aurait pas été possible sans l'engagement croissant des communes et regroupements de communes du département, qui soutiennent et financent en partie la venue des artistes dans les écoles.

Exemples de projets pédagogiques et artistiques

À la rentrée 2006, des classes de moyenne et grande sections ont entamé un projet de création intitulé "Du geste quotidien au geste dansé".

*Passer du "bouger" au "danser" : partir d'un sens commun de mouvement, sens usuel, habituel quotidien, utilitaire, à des arrangements uniques et singuliers que l'enfant fait du mouvement. Cela pourrait être cela la danse : passer du cri jubilatoire spontané, à une parole construite, en relation, en communication.* (Marcelle Bonjour "L'enfant artisan de danse", colloque "La petite enfance" - Université de Villetaneuse - 1992)

Marcelle Bonjour est experte responsable des formations interministérielles, consultante pour la mise en oeuvre de la Danse à l'école en Europe, conseillère danse au département Arts et Culture du CNDP, fondatrice de Danse au coeur.

En 2003, un enseignant a choisi le thème "J'entends, je ressens, j'exprime" pour travailler avec les CE-CM sur le lien entre le visuel et la danse : *Les enfants ont travaillé sur une œuvre de Jackson Pollock, artiste contemporain. Ils ont mis en harmonie le geste artistique du peintre avec la danse. Cette danse qui reprend l'œuvre de l'artiste projetant de la peinture au sol, "la peinture gestuelle", et représentant "la peinture en mouvement."* (Ouest France - 22/03/2003)



La danse à l'école fait l'objet également, dans le cadre plus général de la réflexion engagée par l'ADDM 53 autour de l'éveil artistique chez l'enfant, de temps d'échanges et de paroles réunissant les acteurs politiques, institutionnels et artistiques.

## Pratiquer, expérimenter

### Les interventions chorégraphiques en classe

Il s'agit de favoriser la rencontre entre le projet de la classe et l'artiste, en vue de partager une expérience artistique commune.

Enrichi de la présence d'un artiste, le travail mené de façon régulière par l'enseignant avec sa classe permet d'appréhender et d'approfondir une démarche de création artistique.



### La formation des professeurs et danseurs intervenants

Pour accompagner les enseignants dans leur projet chorégraphique, l'ADDM 53 et ses partenaires proposent chaque année :

- Un module initial de formation "Initier un projet artistique en danse à l'école".
- Des modules complémentaires : ateliers de pratique artistique adultes, pour enrichir la formation des enseignants en privilégiant l'approche des processus de composition et la transversalité des arts.

La relation entre enseignants et artistes, une charte d'accueil de l'artiste à l'école

"La complicité que l'on a avec le danseur lorsqu'il présente l'activité, la manière dont je peux relayer ses informations, connaissant les enfants, leurs difficultés, leurs fragilités, cette complémentarité est très présente au moment de l'atelier, mais elle existe également en amont, dans la réflexion autour du projet. Je trouve que c'est assez simple si on est à l'écoute l'un de l'autre, et si l'on est au clair sur ce que l'artiste apporte. Il y a certaines choses que je peux mener seule pour entretenir le projet tout au long de l'année au sein de ma classe, mais le regard de l'artiste, personne ne peut le remplacer". (Valérie, enseignante)



Il est important que la relation entre l'artiste et l'enseignant soit basée sur la confiance et la communication. L'artiste vient dans la classe pour apporter aux enfants une autre vision de la danse et leur permettre de découvrir ce qu'ils peuvent créer avec leur imaginaire et leur corps dans le mouvement. L'enseignant est à la fois le lien, le relais et la continuité du travail. Il doit s'impliquer dans le projet qu'il a demandé en étant à la fois à l'écoute de ce qu'amène l'artiste, et de la façon dont les enfants reçoivent tout cela. (Laëtitia, danseuse associée à l'ADDM 53)

## Communiquer : donner à voir, apprendre à regarder, savoir en parler



### Les rencontres départementales pour la danse à l'école

Il permet d'offrir aux élèves des espaces culturels, en partenariat avec les salles de spectacles du département, pour montrer leur danse, être spectateurs et critiques aux côtés d'artistes invités.

8 journées de rencontres sont organisées, en 3 temps :

- des matinées réservées à la présentation des chorégraphies des élèves et à l'échange spectateurs/danseurs;
- des après-midis aux côtés d'une compagnie professionnelle invitée (spectacle et échanges);
- des soirées ouvertes au tout public, présentant les pièces des enfants et des artistes invités.

## Connaitre : la relation à l'œuvre

Affûter son regard et devenir un spectateur critique, savoir pourquoi on aime ou pourquoi on n'aime pas...

La rencontre avec l'œuvre et les équipes artistiques en création éveille la curiosité et l'envie, cultive l'étonnement et le questionnement pour mieux appréhender l'art chorégraphique aujourd'hui et enrichir sa pratique.

### Trois types d'actions sont proposées à destination des enfants :

- ✎ des spectacles professionnels dans le cadre des rencontres départementales pour la danse à l'école;
- ✎ des représentations scolaires et ateliers chorégraphiques avec les artistes invités dans le cadre des "Itinéraires Danse en Mayenne" en partenariat avec de nombreuses salles de spectacles,
- ✎ des parcours de découverte de la danse au collège en lien avec l'une des compagnies invitées dans le cadre des Itinéraires Danse (20h tout au long de l'année pour découvrir l'art chorégraphique en lien avec les autres arts);

### Les Itinéraires Danse en Mayenne

Coordonnés par l'ADDM 53, les Itinéraires Danse en Mayenne proposent chaque année, en partenariat avec les salles de spectacles du département, une diversité de spectacles et d'actions (stages, conférences, interventions dans les écoles...), favorisant la découverte et la connaissance de la danse.



À destination des adultes, une "Carte pass Itinéraires danse" (tarifs préférentiels pour l'accès aux spectacles de danse) est proposée à tous les enseignants engagés dans un projet danse à l'école ainsi qu'aux étudiants de l'IUFM et professeurs de danse.

"Donner à voir les œuvres, c'est aussi les comprendre par le travail du corps. La danse des professionnels et la danse des enfants sont de même nature à des degrés différenciés d'affinement de propos.

Regarder les œuvres, comprendre les règles implicites et explicites que se donne l'artiste, apprendre à identifier l'écart entre la danse de l'enfant et celle de l'artiste, sans jamais juger cet écart et cela pour prélever des outils de travail qui vont devenir des outils d'écriture pour les enfants. La danse est alors langage artistique avec un corps comme source et ressource de l'éducation artistique."

(Pierre, danseur associé à l'ADDM 53)

## Renseignements complémentaires

### Les sites ministériels pour l'éducation artistique :

[www.artsculture.education.fr](http://www.artsculture.education.fr)  
[www.education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr)  
[www.educart.culture.gouv.fr](http://www.educart.culture.gouv.fr)

### Le centre national de la danse (CND)

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

### Danse au cœur, centre des cultures et des ressources chorégraphiques pour l'enfance et l'adolescence

[www.danseaucoeur.com](http://www.danseaucoeur.com)



Itinéraires danse

[www.itinerairedanse.addm53.asso.fr](http://www.itinerairedanse.addm53.asso.fr)

## Contacts

### ADDM 53, association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne

Centre administratif Jean Monnet  
25, rue de la Maillarderie, BP 1429, 53014 LAVAL Cédex  
Tél : 02 43 59 96 50. Fax : 02 43 59 96 49  
Directeur : Baptiste Clément  
Chargée de mission danse : Sophie Boulanger  
Email : [sophie.boulanger@cg53.fr](mailto:sophie.boulanger@cg53.fr)  
Site internet : [www.addm53.asso.fr](http://www.addm53.asso.fr)

### Inspection académique de la Mayenne

Cité Administrative  
Rue Mac Donald  
B.P. 385 1  
53030 Laval Cédex 9  
Tél : 02 43 67 30 00. Fax : 02 43 67 30 57  
Inspecteur d'Académie : Pierre Benaych  
Conseiller pédagogique départemental EPS : Eric Favriou  
Email : [eric.favriou@ac-nantes.fr](mailto:eric.favriou@ac-nantes.fr)

### Direction diocésaine de l'enseignement catholique en Mayenne

37, rue du Britais  
B.P. 1207 – 53012 LAVAL Cédex  
Tél : 02 43 26 18 00. Fax : 02 43 26 18 01  
Directeur : Hervé Bonamy  
Animateur pédagogique pour les enseignements artistiques : Didier Courtais  
Email : [d-courtais@ddec53.com](mailto:d-courtais@ddec53.com)



**Association Départementale  
pour le Développement  
de la Musique et de la Danse en Mayenne**

L'ADDM 53, maître d'œuvre de la politique musique et danse du Conseil général de la Mayenne et relais de l'État, intervient dans tous les secteurs d'expression de la musique et de la danse (enseignement, formation, pratiques amateurs, diffusion) et accompagne les acteurs locaux dans toute initiative favorisant le développement culturel.

ADDM 53 • Conseil général de la Mayenne • Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC Pays de la Loire • Inspection académique de la Mayenne  
• Direction diocésaine de l'enseignement catholique de la Mayenne



## **ADDM 53**

Centre administratif Jean Monnet  
25, rue de la Maillarderie - BP 1429  
53014 Laval Cedex  
Tél. : 02 43 59 96 50  
Fax : 02 43 59 96 49  
addm53@cg53.fr  
<http://www.addm53.asso.fr>